



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

exploitants

Question écrite n° 32276

Texte de la question

M. Christian Ménard attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les demandes répétées de la représentation de la profession agricole pour la mise en place d'un observatoire des prix et des marges, afin d'assurer une meilleure répartition de la valeur ajoutée et plus de lisibilité et de transparence dans les pratiques commerciales des productions agricoles. Il lui demande quelles dispositions il entend prendre en la matière.

Texte de la réponse

Lors de la conférence sur la situation de l'agriculture le 12 novembre 2008 le ministre de l'agriculture et de la pêche a annoncé le renforcement de l'observatoire des prix et des marges concernant les denrées alimentaires. En effet, cet observatoire existe depuis mars 2008. Placé auprès du ministère chargé de l'économie à la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), il a publié ses premiers résultats, portant sur les prix de 100 000 produits de grande consommation relevés dans les grandes surfaces entre février 2007 et février 2008 (données IRI et NIELSEN). L'analyse des marges a été effectuée par les enquêteurs de la DGCCRF auprès de 14 centrales d'achat des différentes enseignes de la distribution sur la base des prix constatés sur 216 produits. Ces résultats sont consultables sur le site internet de la DGCCRF. Pour aller plus loin, un comité de pilotage placé sous la responsabilité conjointe du ministère chargé de l'économie et du ministère de l'agriculture va être mis en place, regroupant des représentants de la profession agricole, des industriels, des consommateurs et des distributeurs. Il lui reviendra de définir les produits suivis, les modalités de diffusion des résultats et leur transmission à la Commission d'examen des pratiques commerciales.

Données clés

Auteur : [M. Christian Ménard](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32276

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 2008, page 8701

Réponse publiée le : 9 décembre 2008, page 10669